

COMMERCE INTERNATIONAL

M. Lamy appelle à poursuivre l'ouverture des échanges alors que les perspectives économiques mondiales empirent

Novembre/Décembre
2011

SOMMAIRE :

- Commerce international
- Politique commerciale de l'UE
- Industrie - RDI
- Marché intérieur
- Environnement

Dans son rapport annuel sur l'évolution de l'environnement commercial international publié le 21 novembre 2011, le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, a insisté auprès des Membres sur le fait que « *dans un contexte de plus grande incertitude économique et de risques mondiaux accrus, il est d'autant plus important que le processus d'ouverture des échanges mondiaux se poursuive* ». Les quelques signes encourageants de reprise économique à la fin de l'année 2010 ont fait place à un ralentissement de l'activité économique mondiale ces derniers mois, les prévisions pour la croissance des exportations mondiales étant ramenées à 5,8 % en 2011 (contre une prévision initiale de 6.5%). Il a également insisté sur le fait qu'une action unilatérale visant à protéger les branches de production nationales n'allait pas résoudre les problèmes mondiaux mais risquait d'aggraver les choses en déclenchant une spirale de représailles dans laquelle tous les pays seraient perdants.

M. Lamy a conclu son propos en soulignant le rôle déterminant du système commercial multilatéral dans le maintien de l'ouverture des échanges lors de la crise financière et économique mondiale. Il a par ailleurs demandé aux membres de l'OMC de renforcer ce système et de poursuivre leurs efforts pour sortir le cycle de Doha de l'impasse.

L'OMC met en place un forum de discussion consacré au Rapport sur le commerce mondial 2012

Ce 18 novembre 2011, l'OMC a lancé un nouveau forum de discussion consacré au Rapport sur le commerce mondial – sur le thème « *Au-delà de la coopération internationale en matière de droits de douane* » - devant paraître l'année prochaine. Ce forum de discussion, hébergé sur le site Web de l'OMC, a pour but d'encourager le débat sur le thème du Rapport sur le commerce mondial 2012. Chercheurs et décideurs politiques, mais également tout citoyen, peuvent contribuer au débat en présentant des articles ou en commentant les articles déjà soumis. Les auteurs du Rapport sur le commerce mondial 2012 prendront ensuite toutes les contributions en considération lors de sa rédaction. Les articles sont à envoyer à l'adresse wtr2012@wto.org.

Les mesures non tarifaires - les mesures de politique, autres que celles concernant les droits de douane, susceptibles d'affecter le commerce des marchandises (par exemple des règles sanitaires ou sur la sécurité des produits) - et les réglementations relatives aux services sont en général moins transparentes que les droits de douane. Certaines sont en effet principalement utilisées pour protéger les producteurs nationaux. Pour lever les obstacles créés par la réglementation, l'OMC estime qu'il pourrait être nécessaire de parvenir à une certaine convergence réglementaire et de mettre en place une structure de gouvernance à plusieurs niveaux. L'objet de ce rapport est donc d'établir un état des lieux des pratiques en place et de proposer des orientations concrètes.

COMMERCE INTERNATIONAL (Suite...)

L'adhésion de la Russie à l'OMC en 2011 approuvée

Après 18 années de négociation, les termes définitifs de l'accord qui permettra à la Russie d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont finalement été approuvés le 10 novembre. Le groupe de travail de l'OMC sur la Russie a accepté le paquet de réformes et d'engagements que la Russie devra respecter une fois que son statut de membre lui aura été accordé. L'entrée de la Russie - la dernière grande économie non membre de l'OMC - a ensuite été formellement approuvée par les 153 membres de l'organisation lors de la 8ème conférence ministérielle qui s'est réunie du 15 au 17 décembre à Genève. Le parlement russe a maintenant jusqu'à juin 2012 pour ratifier l'accord et assurer son entrée en vigueur.

A noter que cette avancée décisive intervient après l'accord bilatéral entre la Géorgie et la Russie en début de semaine, mettant ainsi fin au dernier obstacle à l'entrée de la Russie au sein de l'OMC. Le Directeur-Général de l'OMC, M. Pascal Lamy, s'est félicité de cette avancée : « *le voyage a été long, mais aujourd'hui la Russie a fait un grand pas vers sa destination, devenir membre de l'OMC* », tout en soulignant que « *ce résultat va renforcer la place de la Russie dans l'économie globale et la rendre plus attractive pour les investissements* ». Le Commissaire européen au commerce, M. Karel de Gucht, a également salué la nouvelle au nom de l'Union européenne : « *C'est une étape importante pour le développement économique de la Russie et pour le système de commerce international* ».

A compter de la date d'accession, les importateurs d'alcool ne devraient plus avoir besoin de licences d'importation, bien que les produits restent soumis à des mesures exigeant qu'ils soient déclarés à leur entrée sur le territoire.

Doha : une nouvelle étude européenne souligne les bénéfices d'un accord

Cette nouvelle étude, commandée par la Commission européenne, met en évidence les avantages qu'apporterait la conclusion du cycle de Doha. Les exportations mondiales augmenteraient de 359 milliards de dollars sur une base annuelle si un accord sur la libéralisation des biens industriels, de l'agriculture et des services et sur la diminution des charges administratives était trouvé. S'ajouterait une augmentation de 146 milliards de dollars en cas d'accords sectoriels dans la chimie, les machines et l'électronique, soit au total une hausse de 505 milliards de dollars par an.

Ce rapport affirme que les pays en développement, émergents et développés profiteraient tous de l'accord qui augmenterait la croissance économique mondiale de 0,2 % et le PIB annuel de l'UE augmenterait quant à lui de 30 milliards de dollars. Enfin, un accord n'aurait pas d'effet négatif sur les salaires des travailleurs de l'UE qui, qualifiés ou non, verraient leurs revenus augmenter de près de 0,3%.

Selon la Commission européenne, l'UE a donc « *un profond intérêt à l'existence d'un système commercial multilatéral fort et performant soutenant l'ouverture des marchés et le respect des règles commerciales* ». Elle rappelle le rôle proactif et constructif joué par l'UE dans les négociations du cycle de Doha et réaffirme sa détermination à « *coopérer avec ses partenaires de l'OMC pour sortir le cycle de Doha de l'impasse actuelle et aboutir à un résultat positif* ».

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE

De Gucht annonce le lancement d'une révision des instruments de défense commerciale de l'UE

Le commissaire au commerce souhaite réviser les instruments de défense commerciale de l'UE (le dernier exercice remonte à 1995). En effet, conformément aux règles de l'OMC, l'UE dispose de trois instruments de défense commerciale permettant de répondre à un essor soudain des importations ou à des pratiques déloyales par les pays tiers: les mesures antidumping, les mesures antisubventions et les mesures de sauvegarde. La Commission a d'ailleurs rappelé qu'au regard du volume de son commerce avec l'extérieur, « *l'UE recourt modérément à ses instruments de défense, en comparaison avec ses partenaires commerciaux* ». Ainsi, fin 2010, l'UE avait 124 mesures antidumping et 11 mesures antisubventions en vigueur, contre 250 mesures antidumping et 48 mesures antisubventions en vigueur aux États-Unis, ou bien encore 118 mesures antidumping et 2 mesures antisubventions en vigueur en Chine.

Selon Karel de Gucht, si « *le commerce ouvert sur la base d'un système mondial de règles, d'une concurrence et d'un level playing field pour toutes les entreprises sont les fondements mêmes de la politique commerciale de l'UE, notre système de défense commerciale est vital pour garantir le libre-échange face aux pratiques déloyales* ». Il est donc nécessaire de s'assurer « *que notre mécanisme reste efficace et à la pointe face aux défis d'un environnement économique de plus en plus mondialisé* ».

La Commission souhaite consulter les producteurs, importateurs et exportateurs européens, le Parlement européen et les gouvernements des États membres jusqu'en janvier 2012. Cette consultation sera ensuite complétée par une évaluation menée par des experts indépendants avant la présentation des propositions de la Commission à l'automne 2012.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'INDE

ALE avec l'Inde : l'UE souhaite un accord ambitieux

Après le report initial de la date cible pour la signature de cet ALE début 2012, la Commission européenne et l'Inde sont actuellement lancées dans une course contre la montre pour conclure cet accord pour février 2012. Selon le porte-parole du commissaire européen au commerce, « *l'UE et l'Inde ne ménagent pas leurs efforts pour trouver des solutions acceptables pour les deux parties* » mais plusieurs questions sensibles restent sur la table après plus de 4 ans de négociations, notamment : les droits de douane, les services et les marchés publics.

La Commission a rappelé que cet « *ALE est un accord crucial tant pour l'UE que pour l'Inde. Certaines questions importantes restent non résolues et seul un accord ambitieux sera synonyme de retombées significatives* ». Selon elle, les travaux doivent se poursuivre, la résolution des questions de fond étant prioritaires sur le calendrier.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LA TURQUIE

De Gucht plaide pour une relation commerciale plus harmonieuse

Devant l'essor des échanges commerciaux bilatéraux, qui ont fait de la Turquie le 7^{ème} partenaire commercial de l'UE, M. De Gucht a exprimé son souhait d'examiner les moyens de mieux exploiter leur vaste potentiel commercial et de garantir la bonne application de l'Union douanière, en place depuis le 1^{er} juillet 1996. Le commissaire a par ailleurs sévèrement critiqué les récentes mesures introduites par la Turquie ne respectant pas le principe de libre circulation des biens de l'Union douanière et appelé à l'élaboration de solutions concrètes et transparentes pour mettre fin à ces pratiques.

INDUSTRIE-RDI

La Commission présente ses propositions pour la politique de recherche et d'innovation 2014-2020

La Commission a adopté sa proposition de 8ème programme-cadre en matière de recherche et d'innovation, baptisé « Horizon 2010 », ce 30 novembre 2011. Ce programme-cadre pluriannuel regroupe l'ensemble des actions de l'Union en matière de recherche et de développement technologique, doit ensuite être adopté par le Parlement européen et le Conseil.

Doté d'un budget global de 80 milliards d'euros pour la période 2014-2020 (actions directes et indirectes), Horizon 2020 reprend sous les mêmes règles de participation les programmes actuels :

- le 7ème programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT) ;
- le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) ;
- et l'Institut européen d'innovation et de technologies (IET).

La préparation de ce futur programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive », approuvée par le Conseil européen en juin 2010 et dont l'objectif principal est d'accroître l'investissement en R&D à hauteur de 3% du PIB d'ici 2020.

Le paquet proposé par la Commission ce 30 novembre comprend 2 propositions de règlement, 2 propositions de décision et une communication, à savoir :

- La Communication *chapeau* « Horizon 2020 - un programme cadre pour la recherche & l'innovation » - [COM\(2011\)808](#) ;
- La proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur Horizon 2020 (procédure législative ordinaire/codécision) - [COM\(2011\)809](#) ;
- La proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les règles de participation et fixant les règles de diffusion des résultats de la recherche (procédure législative ordinaire/codécision) - [COM\(2011\)810](#) ;
- La proposition de décision du Conseil établissant un programme spécifique unique mettant en œuvre Horizon 2020 (procédure de consultation) - [COM\(2011\)811](#) ;
- La proposition de décision du Conseil concernant le programme Euratom pour la période 2014-2018 (procédure de consultation) - [COM\(2011\)812](#).

Les grandes lignes de la proposition de la Commission sont les suivantes:

- **Trois priorités de recherche sont définies**, conformément à la stratégie « Europe 2020 » :

1. Science pour l'excellence - enveloppe de 25 milliards € - **33% du budget total**

Pour la Commission, l'excellence scientifique est le fondement des technologies, des emplois et du bien-être : l'Europe doit attirer les chercheurs et renforcer ses infrastructures. Pour cela :

- 13 milliards € consacré au Conseil européen de la recherche (CER) ;
- 3,1 milliards € aux technologies futures et émergentes (recherche collaborative) ;
- 5,752 milliards € pour les actions Marie-Curie de formation et de développement de carrières scientifiques ;
- 2,5 milliards € pour les infrastructures de recherche (dont les e-infrastructures).

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

La Commission présente ses propositions pour la politique de recherche et d'innovation 2014-2020 (Suite...)

2. Leadership industriel - enveloppe de 18 milliards € - **24% du budget total**

L'objectif est de renforcer le caractère attractif de l'Europe pour les investissements dans la recherche et l'innovation, y compris l'éco-innovation:

- 13,7 milliards € pour les technologies clés y compris démonstrateurs et pilotes (TIC, nano matériaux, biotech, espace, fabrication) ;
- 3,5 milliards € pour l'accès au financement privé (créer un levier au capital-risque et privé)
- 619 millions € pour l'innovation dans les PME où une partie du programme sera calquée sur le Small business Innovation Research américain.

3. Réponse aux défis de société - enveloppe de 32 milliards € - **43% du budget total**

Ces défis reflètent les priorités stratégiques définies dans « Europe 2020 » et représentent des enjeux majeurs pour les citoyens européens. La Commission a mis l'accent sur l'innovation (projets pilotes, démonstrations, soutien aux marchés publics et à la commercialisation), et souhaite par ailleurs des liens avec les activités menées dans le cadre des Partenariats européens de l'innovation (PEI).

Il convient de noter que le développement durable est une priorité claire, 60% du budget global devrait en effet être lié au climat et l'environnement.

Ces grands défis sociétaux sont donc répartis en 6 catégories :

- Santé, changement démographique et bien-être (8 milliards €) ;
- La sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la bioéconomie (4 milliards €) ;
- L'énergie sûre, propre et efficace (5.7 milliards €) ;
- Les transports intelligents (603 millions €) ;
- Le changement climatique (3 milliards €) ;
- La société innovante, inclusive et sûre (3.9 milliards €).

• **Une approche générale de l'innovation**

Conformément à l'initiative phare « Une Union de l'innovation », Horizon 2020 ne limite pas son approche aux produits et aux marchés mais inclut également les processus, systèmes et autres approches qui mettent l'accent sur les atouts européens en matière de design, de créativité et de services.

• **Renforcer la participation des PME**

Horizon 2020 mettra l'accent sur les PME, y compris les micro-entreprises. La Commission estime qu'environ 15% des financements prévus au titre des défis sociétaux et des défis industriels bénéficieront aux PME.

Un instrument spécifique pour les PME sera créé, avec un point d'entrée unique.

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

La Commission présente ses propositions pour la politique de recherche et d'innovation 2014-2020 (Suite...)

- **Coopération internationale**

La Commission souhaite renforcer la mobilité internationale des chercheurs. L'accent sera porté sur la coopération avec :

- Les pays industrialisés et les économiques émergentes ;
- Les pays candidats à l'adhésion et les pays voisins ;
- Les pays en voie de développement.

- **Diffusion des résultats de recherche**

Bien qu'Horizon 2020 continue à fonctionner sur la base d'appels à projets afin de stimuler la concurrence et de sélectionner les meilleurs projets, la Commission a également l'ambition d'élargir le champ des participants, par exemple à travers le programme « Erasmus pour tous » et les « alliances de la connaissance ».

Le renforcement des interactions ainsi qu'une meilleure division des tâches entre Horizon 2020 et la politique de cohésion sont prévus. Le soutien aux régions dans le développement de leurs capacités de recherche et d'innovation sera effectué à travers la politique de cohésion (« smart specialisation »).

- **Finaliser l'Espace Européen de la Recherche (EER)**

La Commission prépare pour 2012 l'élaboration du cadre de l'EER qui servira de point d'appui pour assurer la cohérence et la coordination des stratégies et des politiques entre l'UE et les États membres, dans le but d'accroître l'efficacité du système européen de recherche.

Une simplification des schémas structurant les ERA-NET est prévue.

- **Système de surveillance annuelle et évaluation finale**

La Commission prévoit une surveillance annuelle de la mise en œuvre d'Horizon 2020, une évaluation finale du programme-cadre devant être menée au plus tard en 2023.

- **Prochaines étapes**

Les négociations devant aboutir à un accord du Parlement européen et du Conseil devraient se dérouler sur 18 mois, un accord étant nécessaire avant la fin de l'année 2013 afin que le programme puisse entrer en vigueur au 1er janvier 2014.

Les négociations au Conseil et au Parlement européen doivent débuter en janvier 2012, une informelle des ministres de la Recherche européens sur Horizon 2020 est prévue début février, en préparation du Conseil Compétitivité des 20 et 21 février 2012.

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

La Commission présente le nouveau programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) 2014-2020

.Le 30 novembre 2011, la Commission européenne a présenté le **programme pour la compétitivité des entreprises et les PME (COSME)**, un instrument de financement européen pour la **période 2014-2020** qui se veut complémentaire d'Horizon 2020 (programme de recherche et d'innovation). COSME assurera, dans une large mesure, la continuité des actions orientées « compétitivité » relevant du programme actuel pour la compétitivité et l'innovation (CIP) venant à terme fin 2013.

Conformément à la **stratégie Europe 2020**, « le programme est conçu pour créer les conditions permettant aux entreprises européennes de s'épanouir et pour assurer que les PME soient capables de tirer pleinement avantage du potentiel énorme du marché unique ». COSME est doté d'un **budget total de 2.5 milliards d'euros pour la période 2014-2020, 1.4 milliards d'euros étant alloués aux seuls instruments de financement** (soit plus de 55% de l'enveloppe totale). Le reste (900 millions d'euros) sera consacré au financement du **Réseau Entreprise Europe**, de la **coopération industrielle internationale** et de la **formation à l'esprit d'entreprise**.

La Commission souhaite clairement mettre **l'accent sur les PME** qui représentent plus de **67% de l'emploi dans le secteur privé** et assurent **plus de 58% du chiffre d'affaire total dans l'UE**. Ce programme s'inscrit donc pleinement dans la lignée du « Small Business Act » pour l'Europe, adopté en juin 2008 et réexaminé début 2011.

Le programme COSME vise à **remédier aux principales déficiences du marché** (« market failures ») qui limitent la croissance des entreprises, en particulier les PME. Selon la Commission, les principaux défis auxquels sont confrontés les entrepreneurs sont les suivants :

- **Difficulté d'accès aux financements pour les PME** (problème de crédibilité, difficulté d'accéder au capital-risque notamment) ;
- **Esprit d'entreprise peu développé** (seuls 45% des européens souhaitent être indépendants, contre 55% aux Etats-Unis) ;
- **Environnement économique peu propice aux startups et à la croissance** (fragmentation réglementaire persistante, trop de bureaucratie etc.) ;
- **Capacité limitée des PME de s'adapter** (à une économie à faible émission carbone, au changement climatique etc.) ;
- **Capacité limitée des PME d'accéder aux marchés extérieurs** à leurs pays d'origine (tant au sein du marché intérieur qu'en dehors de l'UE).

En conséquence de ces difficultés :

1. Au niveau microéconomique, **trop peu d'entreprises sont créées** ;
2. Au niveau macroéconomique, **la compétitivité des entreprises européennes s'érode**.

Ce nouveau programme vise donc à :

1. Encourager la **culture d'entreprise** et **promouvoir la création et la croissance des PME** ;
2. Renforcer la **compétitivité et le développement durable** des entreprises.

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

La Commission présente le nouveau programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) 2014-2020 (Suite...)

Pour cela, COSME mettra l'accent sur les instruments financiers et le soutien à l'internationalisation des entreprises. Il sera par ailleurs simplifié par rapport au programme actuel pour que les PME puissent en bénéficier plus aisément. En effet, la Commission prévoit de mettre en place des **règles de financement uniques pour ces nouveaux programmes** (COSME, Horizon 2020 etc.), basées sur les règles établies par le **Règlement Financier** de l'UE (qui définit les règles générales en matière d'utilisation des fonds européens), ce dernier étant en cours de révision (son adoption est attendue dans le courant de l'année 2012).

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:

1. Améliorer les conditions-cadre pour la compétitivité et la pérennité des entreprises de l'UE - 384,4 millions d'euros, 16 % du budget total

Axes de travail présentés par la Commission :

soutien à la mise en place de grappes et réseaux d'entreprises ;

soutien à la conception de politiques affectant la compétitivité et d'échange de bonnes pratiques ;

l'accès des PME aux mesures et programmes qui leur sont destinés ;

soutien à l'émergence d'industries compétitives dans des secteurs qui comptent un grand nombre de PME ;

soutien aux initiatives favorisant l'efficacité dans l'exploitation des ressources, le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises.

2. Promotion de l'esprit d'entreprise - 86,8 millions d'euros, 4% du budget total

Ces activités comprendront le développement de compétences et attitudes entrepreneuriales, en particulier auprès de publics-cibles :

nouveaux entrepreneurs ;

jeunes entrepreneurs ;

femmes entrepreneurs.

3. Améliorer l'accès au financement pour les PME - 1 436,32 millions d'euros, 58 % du budget total

Deux outils sont mis en place :

- Une **facilité «capital-risque»** pour l'investissement en phase de croissance mettra à la disposition des PME un financement en fonds propres remboursable, à orientation commerciale, principalement sous la forme de capital-risque, par le biais d'intermédiaires financiers ;
- Une **facilité «garanties de prêts»** mettra à la disposition des PME des prêts directs ou d'autres mécanismes de partage de risques avec des intermédiaires financiers pour couvrir les prêts.

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

La Commission présente le nouveau programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) 2014-2020 (Suite...)

4. Améliorer l'accès aux marchés à l'intérieur de l'UE et dans le monde - 535,48 millions d'euros, 22% du budget total

Des services d'appui aux entreprises ayant des perspectives de croissance seront fournis via le réseau Entreprise Europe afin de faciliter l'expansion des entreprises dans le marché unique. Ce programme apportera également une aide aux PME sur des marchés hors UE. La coopération industrielle internationale sera également soutenue, notamment afin de réduire les différences dans les environnements réglementaire et économique entre l'UE et ses principaux partenaires commerciaux.

Aspects généraux

Selon les estimations de la Commission européenne, le programme devrait **accompagner 39 000 entreprises par an**, en les aidant à créer ou sauvegarder **29 500 emplois** et à lancer **900 nouveaux produits, services ou procédés chaque année**. L'accès au crédit sera plus facile pour les entrepreneurs, notamment pour ceux qui sont disposés à se lancer dans des activités transfrontalières.

A noter que la Commission souhaite « largement externaliser » la gestion du programme, comme annoncé dans la communication « Un budget pour la stratégie Europe 2020 » :

- Les instruments financiers seront exploités par le groupe de la Banque européenne d'investissement pour le compte de la Commission ;
- D'autres actions pourraient être gérées par une agence exécutive, sur la base de l'expérience positive de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (AECI) dans le contexte de l'actuel cadre financier pluriannuel. La Commission précise qu'une analyse coûts-bénéfices sera effectuée.

Prochaines étapes

Suite à la présentation par la Commission du programme COSME le 5 décembre au Conseil Compétitivité du 5 décembre, celui-ci devrait par ailleurs faire l'objet d'un examen au Parlement européen dans les prochains mois en vue de son adoption par les deux institutions d'ici la fin 2013 et l'application des nouvelles dispositions pour la prochaine période de programmation 2014-2020. .

La Commission lance une consultation sur l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation

La Commission a lancé, le 20 décembre 2011, une [consultation publique](#) (questionnaire en ligne) visant à recueillir les vues des Etats membres et des parties prenantes du secteur de la recherche et de l'innovation sur l'application de l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation (R&D&I), ainsi que sur la politique en matière de R&D&I en général.

Cette consultation est ouverte jusqu'au 24 février 2012.

MARCHE INTERIEUR

Vers un accord sur le brevet unique européen?

Actuellement, déposer un brevet dans l'Union européenne coûte environ dix fois plus qu'aux Etats-Unis. Cette différence de prix s'explique principalement par la diversité linguistique dans l'Union : pour chaque pays dans lequel l'entreprise souhaite déposer un brevet, elle doit faire traduire dans sa langue une importante documentation technique, ce qui engendre des coûts conséquents (pour un brevet couvrant 13 pays, sur les 20 000 euros totaux, 14 000 doivent être consacrés aux traductions).

Lancées en 2003 par la Commission européenne, les négociations sur la mise en place d'un brevet unitaire européen seraient sur le point d'aboutir sur la base d'une « coopération renforcée » entre 25 des 27 Etats membres, l'Espagne et l'Italie ayant décidé de ne pas participer en raison d'un différend sur le régime linguistique du futur brevet européen. En effet, les propositions reconnaissent l'anglais, le français et l'allemand comme les langues officielles des brevets, Madrid et Rome craignent que cela ne privilégie injustement les entreprises de ces 3 pays.

Un accord de principe est intervenu début décembre entre la présidence polonaise et le Parlement européen sur les grandes lignes du futur brevet de l'UE mais les discussions buttent toujours au Conseil des Ministres sur la question du siège central de la future juridiction de résolution des litiges (Londres, Paris et Berlin sont candidates) ainsi que sur son mode de financement. Le Commissaire européen en charge du Marché Intérieur, Michel Barnier, reste tout de même résolument optimiste et estime que l'UE est « *dans les derniers mètres de la dernière ligne droite d'une très longue course* ».

Vers une réforme de la législation européenne sur la passation de marchés publics

Le 20 décembre 2011, la Commission européenne a publié ses propositions afin de réformer la législation sur les marchés publics. Partant du constat que chaque année, les pouvoirs publics dépensent 18% du PIB en biens, services et travaux, la Commission estime qu'il est nécessaire de s'assurer de l'utilisation optimale de ces fonds, particulièrement en ces temps de restrictions budgétaires et de difficultés économiques. La révision des directives relatives aux marchés publics annoncée par la Commission aujourd'hui fait partie selon l'exécutif européen « *d'un programme d'ensemble visant à une modernisation en profondeur de la commande publique dans l'Union européenne* ». Ce programme comporte également une directive sur les concessions, qui n'étaient que partiellement régulées au niveau européen jusqu'à présent.

Selon Michel Barnier, commissaire chargé du marché intérieur et des services, « *cette réforme est nécessaire, ambitieuse et réaliste. Je voudrais faire en sorte que les directives sur les marchés publics soient plus simples, plus efficaces et facilitent la vie de ceux qui pratiquent les marchés publics au quotidien. La proposition de directive sur les concessions représente, quant à elle, l'achèvement du marché intérieur de la commande publique et permettra, je l'espère, des gains substantiels en termes d'efficacité de la dépense publique et de croissance économique dans les années à venir.* »

Le programme de la Commission comprend donc:

- la révision de deux directives existantes :
 - la proposition de directive relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux ;
 - la proposition de directive sur la passation des marchés publics ;
- la présentation d'une nouvelle proposition de directive sur les concessions.

Ces propositions de la Commission seront maintenant transmises au Conseil des Ministres et au Parlement européen aux fins du lancement de la procédure législative pour leur adoption, prévue avant fin 2012 par l'Acte pour le Marché unique.

ENVIRONNEMENT

Lancement du nouveau plan d'action européen pour l'éco-innovation : « l'innovation pour un avenir durable »

La Commission européenne a présenté le 15 décembre 2011 son **nouveau plan d'action sur l'éco-innovation**, intitulé « **L'innovation pour un avenir durable** ». Destiné à accompagner les entreprises vers une croissance plus verte, le plan d'action s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 qui vise à faire de l'Union européenne une économie intelligente, durable et inclusive. Il complète d'autres initiatives phares d'Europe 2020, au premier rang desquels « l'Union de l'innovation » (2010) et la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources (2011). Il succède au plan d'action en faveur des écotechnologies (2004).

Si le précédent plan d'action mettait l'accent sur les technologies vertes au service du développement durable (et particulièrement les énergies renouvelables), le présent document **couvre le champ de l'éco-innovation au sens large** en ciblant les obstacles, défis et opportunités liés à la protection de l'environnement et passant par l'innovation. Le plan d'action encourage le **soutien aux petites et moyennes entreprises (PME)** afin d'améliorer leur propension à investir ainsi que les possibilités de constitution de réseaux. Il prévoit des mesures liées aux marchés publics et privés et une normalisation plus axée vers l'éco-innovation.

Les **7 éléments-clefs du plan d'action** sont les suivants:

1. Promouvoir l'éco-innovation à l'aide de la politique et de la législation dans le domaine de l'environnement ;

Le document reconnaît ainsi le rôle essentiel de la réglementation en matière d'environnement en tant que moteur de l'éco-innovation. L'idée de la Commission consiste à entreprendre un examen du cadre réglementaire applicable au domaine de l'environnement. Le potentiel de l'éco-innovation devrait être au centre des législations futures visant les politiques de l'eau et de l'air, la construction, le recyclage, l'automobile, etc.

2. Soutenir les projets de démonstration et le partenariat afin de mettre sur le marché des technologies opérationnelles prometteuses, intelligentes et ambitieuses ;

Cet objectif vise notamment à améliorer les possibilités de financement pour la conception de produits et les activités de démonstration, et ce afin de combler l'écart entre la technologie et la pénétration sur le marché. La Commission sélectionnera à cet effet des projets de démonstration technologique à l'occasion du dernier appel d'offres du 7e PC et dans le cadre du futur programme Horizon 2020 (ou « FP8 »).

3. Élaborer de nouvelles normes visant à stimuler l'éco-innovation ;

Ces mesures stimuleront tant l'offre que la demande, à la fois dans le monde de la recherche et dans celui de l'industrie.

4. Mobiliser des instruments financiers et des services d'appui en faveur des PME ;

La Commission estime qu'un financement du secteur public est nécessaire et justifié pour accélérer l'éco-innovation dans le secteur privé, en particulier dans les PME. Plusieurs initiatives sont prévues, notamment l'établissement d'un réseau européen de financiers et d'investisseurs dans le domaine de l'éco-innovation, et le développement d'un programme pilote volontaire expérimental sur la vérification des technologies environnementales (VTE, développé dans le document de travail joint au plan d'action).

ENVIRONNEMENT (Suite...)

Lancement du nouveau plan d'action européen pour l'éco-innovation : « l'innovation pour un avenir durable » (Suite...)

5. Renforcer la coopération internationale ;

Coordonner davantage de projets avec les grands partenaires internationaux de l'UE, et notamment les économies émergentes.

6. Soutenir le développement de compétences et d'emplois émergents et les programmes de formation correspondants pour répondre aux besoins du marché du travail ;

L'accent sera mis notamment sur les compétences pour les emplois verts.

7. Favoriser l'éco-innovation par le biais de partenariats européens d'innovation (PEI).

Ces PEI sont partie intégrante de la stratégie Europe 2020 et de « l'Union de l'innovation ». Ils ont pour objectif de rassembler les acteurs et les ressources autour d'objectifs communs afin d'accélérer les innovations majeures en vue de résoudre des difficultés sociétales, et notamment dans l'utilisation des ressources.

Les prochaines étapes

Ce plan d'action n'a pas de valeur réglementaire contraignante, et représente un ensemble d'orientations résultant d'une consultation avec les parties prenantes. Il devra être mis en œuvre par la Commission avec le soutien des Etats membres, et sera évalué à mi-parcours des prochaines perspectives financières 2014-2020.

EVENEMENTS/AGENDA

A vos agendas !

<p>30.01.12</p>	<p>Conférence sur l'Espace européen de la recherche La Commission européenne organise une conférence sur l'Espace européen de la recherche (ERA) le 30 janvier 2012 au cours de la quelle les résultats de la consultation publique sur l'ERA seront présentés. Des séances de travail à thème permettront aux participants d'échanger sur les infrastructures de recherche, la coopération transfrontalière, la circulation des savoir ou encore la nécessité de la mise en place de l'ERA. La conférence aura lieu en Anglais, sans traduction. Les inscriptions peuvent se faire en ligne jusqu'au 20 janvier 2012. Lieu : Bruxelles, Belgique</p>
<p>29/30.03.12</p>	<p>Réunion annuelle de la Plateforme Technologique Textile/ Habillement (programme à venir) Lieu : Bruxelles, Belgique</p>

LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



Euralia
Conseil en affaires Européennes
19/21 rue de Luxembourg
1000 Bruxelles
Belgique
www.euralia.eu
Mail : info@euralia.eu



Antenne d'UP-tex à Bruxelles
19/21 rue de Luxembourg
1000 Bruxelles
Belgique
Ligne directe : +32 250 689 10
www.up-tex.fr/international/le-pole-a-bruxelles.html
adrien.sellez@euralia.eu